

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 72^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2020, PAR WEBCONFÉRENCE

APPROUVÉ LE 8 OCTOBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA 72^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2020, PAR WEBCONFÉRENCE

PRÉSENTS

Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Rivard, Julie		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

ABSENTS

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais

INVITÉS

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMH
Houde, Normand	Représentant du député d'Ungava

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie	Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Alain Poirier agit à titre de président, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-09-10-01

D'OUVRIR la séance à 15 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-09-10-02

D'AJOURNER la séance à 15 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POURSUITE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-09-10-03

DE POURSUIVRE la séance à 15 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon) fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Mme Julie Rivard, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-09-10-04

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le point « Divers » demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 71^e séance régulière tenue le 13 août 2020
4. Administration et finances
 - 4.1. États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 août 2020
 - 4.2. Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 31 août 2020
 - 4.3. Correspondance
5. Ententes et partenariats
 - 5.1. Fonds régions et ruralité – volet 2 – Priorités d'intervention
 - 5.2. Contrat de licence BDE
 - 5.3. Plan de sécurité civile de la Ville de Matagami – Modalités de collaboration
 - 5.4. Consultation relance économique – Offre de services
6. Programmes de soutien au développement social
 - 6.1. FCR-102 – Entente de formation continue en culture 2020-2021 – REG
 - 6.2. PPM-004 – Plateforme culturelle – REG
 - 6.3. Projets de 5 000 \$ et moins en développement social
7. Programmes de soutien au développement économique
 - 7.1. PIDE-002 – Achat d'équipements YLS - LSQ

8. Appui – Mesures d'adaptation pour la vitalisation et le développement économique régional
9. Divers
10. Prochaine séance
11. Questions du public
12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 71^E SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 13 AOÛT 2020

Le procès-verbal de la 71^e séance régulière tenue le 13 août 2020 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-09-10-05

D'ADOPTER le procès-verbal de la 71^e séance régulière tenue le 13 août 2020 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

4.1. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 AOÛT 2020

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés au 31 août 2020 sont déposés pour adoption.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-09-10-06

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 août 2020, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 AOÛT 2020

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 août 2020 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-09-10-07

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 31 août 2020 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. CORRESPONDANCE

La correspondance du 7 août au 4 septembre 2020 est déposée pour information.

5. ENTENTES ET PARTENARIATS

5.1. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 – PRIORITÉS D'INTERVENTION

Les priorités d'intervention 2020-2021 sont déposées pour adoption.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-09-10-08

D'ADOPTER les Priorités d'intervention 2020-2021 comme présentées et de les transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. CONTRAT DE LICENCE BDE

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) est l'organisme compétent en matière de développement régional pour les Jamésiens;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ est le seul partenaire régional identifié par la Société du Plan Nord (SPN) pour héberger la plateforme de la base de données régionale des entreprises publiques (BDE);

CONSIDÉRANT QUE le site Web de l'ARBJ peut héberger une application de type BDE et que le site Web est public;

CONSIDÉRANT QUE la base de données sera accessible gratuitement pour les donneurs d'ordres qui recherchent des fournisseurs par secteur d'activités, municipalités, etc.;

CONSIDÉRANT QUE l'installation et les mises à jour du logiciel doivent se faire par la firme identifiée par la SPN afin de garantir la conformité et la sécurité du logiciel et de la base de données;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ doit assumer les frais d'installations du logiciel, mais que la licence est gratuite.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-09-10-09

D'ADOPTER la nouvelle mouture du contrat de licence de la Base de données des entreprises du Bureau de commercialisation de la Société du Plan Nord;

D'AUTORISER la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA VILLE DE MATAGAMI – MODALITÉS DE COLLABORATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire, et qu'en cas de sinistre majeur, il se peut que cette dernière doive avoir recours à de l'aide supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James dispose de ressources humaines qui permettent de favoriser l'entraide lors d'un sinistre.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-09-10-10

D'ACCEPTER l'entente portant sur le Plan de sécurité civile de la Ville de Matagami – Modalités de collaboration.

D'AUTORISER la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. CONSULTATION RELANCE ÉCONOMIQUE – OFFRE DE SERVICES

L'offre de services de la firme Maamuu relativement à la consultation sur la priorisation régionale de la relance économique post COVID-19 dans le Nord-du-Québec est déposée pour acceptation.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-09-10-11

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme Maamuu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

6.1. FCR-102 – ENTENTE DE FORMATION CONTINUE EN CULTURE 2020-2021 - REG

Le projet vise la mise en place d'un service de formation continue pour les artistes et travailleurs culturels de la Baie-James.

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités déposé par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue démontre que l'organisme a surpassé les attentes en nombre de participants et de formations offertes au cours de l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE Services Québec confirme l'octroi de la somme maximale de 35 000 \$ afin de bonifier le service et l'offre de formation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications confirme que le projet cadre dans l'Entente de développement culturel se terminant au 31 décembre 2020 et recommande son financement à hauteur de 19 980 \$.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFRCR-2020-09-10-01

D'ACCORDER une subvention de 19 980 \$ pour le projet de formation en culture par l'Entente de développement culturel se terminant de 31 décembre 2020.

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, l'entente avec Services Québec pour l'obtention de la subvention de 35 000 \$.

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, l'entente avec le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue pour le maintien du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. PPM-004 — PLATEFORME CULTURELLE - REG

Le projet vise la conception d'une plateforme culturelle régionale sur laquelle chaque artiste et artisan aura un profil. Les organismes culturels pourront également avoir une page dédiée. De plus, les actualités culturelles régionales y seront publicisées et un calendrier d'événements sera rendu visible sur les sites Web des villes et des localités qui le souhaiteront. La plateforme donnera accès à un intranet pour les membres dans lequel il y aura du contenu exclusif, des formations et des informations pertinentes sur les appels à projets ministériels ainsi que sur le financement disponible pour la réalisation de projets culturels.

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James a à cœur l'essor de la culture régionale, coordonne l'Entente de développement culturel régionale et détient l'expertise d'une agente de développement culturel numérique pour mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est basé sur les besoins des artistes et artisans de la région et qu'un processus d'implication citoyenne est au cœur de la démarche visant l'élaboration et la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE les artistes et artisans de la région se sont impliqués bénévolement dans la collecte de données;

CONSIDÉRANT QUE des consultations par visioconférence ont eu lieu afin de mettre en œuvre le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra aux artistes et artisans de toute la région de réseauter entre eux, de se faire connaître, d'être en contact avec des acheteurs potentiels et ainsi de pouvoir vivre de leur art, ici.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPP-2020-09-10-01

QUE l'Administration régionale Baie-James réalise le projet « Plateforme culturelle - REG » pour une somme maximale de 58 748 \$.

D'AUTORISER la direction générale à signer tous les documents relatifs à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Un projet a été présenté à la direction générale depuis la dernière séance.

CONSIDÉRANT la résolution **ARBJCA-2018-08-16-27** autorisant la direction générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

CONSIDÉRANT l'octroi d'aide financière par la direction générale pour le projet mentionné ci-après.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-09-10-12

D'ENTÉRINER la décision de la direction générale d'octroyer 2 905 \$ pour le projet PIEC-040 - Amélioration locative – LSQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon) et Mme Julie Rivard se retirent pour les discussions et la décision du point suivant. M. André Elliott, en tant que secrétaire, préside à présent la séance.

7. PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1. PIDE-002 – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS YLS - LSQ

L'achat d'équipements est indispensable au développement futur de l'aéroport YLS (de juridiction municipale), et ce, afin d'assurer la sécurité des lieux et des utilisateurs. La Ville de Lebel-sur-Quévillon multiplie les démarches pour développer son aéroport et en faire un véritable moteur de développement local. Depuis 2014, la Ville a investi plus de 2 M\$ avec des partenaires financiers qui ont, pour leur part, investi près de 4 M\$ pour

l'éclairage, la réfection et l'allongement de la piste d'atterrissage ainsi que pour la modernisation des systèmes d'approche. Le projet actuel permettra l'achat d'une station météo, d'un décéléromètre et d'un groupe électrogène spécifique (GPU). Ce dernier instrument assure l'alimentation électrique des avions au sol lorsqu'ils sont à l'escale.

Les membres du conseil partagent certaines préoccupations, notamment, ils souhaitent voir dans les prochains projets déposés entourant l'aéroport YLS à l'ARBJ une implication du secteur privé afin que les revenus d'opération de l'aéroport puissent soutenir également son développement.

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux besoins des différentes entreprises présentes à Lebel-sur-Quévillon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a investi depuis plusieurs années des sommes importantes pour l'amélioration de ses infrastructures aéroportuaires;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des mesures de sécurité est essentielle au maintien des activités du principal utilisateur;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des infrastructures de l'aéroport favorisera le développement économique de la Ville ainsi que l'occupation de son territoire.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPIDE-2020-09-10-01

D'ACCORDER à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une subvention pour la réalisation de son projet « Achat d'équipements YLS ». Cette subvention correspondra à 13 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 59 665,02 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 47 732,02 \$, sera remise au promoteur à la signature de la convention d'aide financière;
- 20 % de la subvention restante, soit 11 933 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final, un tableau détaillé des revenus et des dépenses du coût total du projet ainsi que toute pièce justificative sélectionnée par l'Administration régionale Baie-James parmi le sommaire des factures détaillées remis.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon) et Mme Julie Rivard se joignent à nouveau pour la suite de la séance.
M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), préside à nouveau la séance.

8. APPUI – MESURES D'ADAPTATION POUR LA VITALISATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. **DIVERS**

Aucun point n'a été ajouté.

10. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 8 octobre prochain comme prévu au calendrier. Les membres seront informés du lieu de cette rencontre en fonction des mesures sanitaires à mettre en place.

11. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-09-10-13

DE LEVER la séance à 15 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

André Elliott, secrétaire